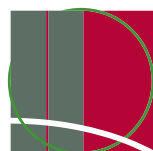




# PLAN STRATÉGIQUE EN VUE DE LA REPRISE DES TRAVAUX

*Lorsque la crise de la COVID-19 s'essoufflera, le gouvernement Legault comptera sur l'industrie de la construction pour relancer et stimuler l'économie du Québec. L'accroissement des investissements dédiés à la construction d'infrastructure soulèvera un véritable défi à tous les niveaux (financier, disponibilité des matériaux, ressources humaines). Les entrepreneurs devront développer un plan stratégique préalablement à la reprise des travaux afin d'optimiser le déroulement de leurs affaires. Ainsi, l'ACRGTO propose de développer un plan de relance couvrant l'ensemble des aspects opérationnels.*

*Document produit le 9 avril 2020.*



Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec

# ACRGTO

# PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Implanter une politique de contrôle des symptômes associés à la Covid-19 (obligation de déclaration, mesures d'isolement, confidentialité des informations recueillies, etc.) – Voir le *Guide de prévention — Covid-19*.
- Prévoir les produits sanitaires en quantité suffisante pour la reprise :
  - Eau, savon pour les mains, produits nettoyants, solution hydroalcoolique (ex. : Purell), lingettes désinfectantes contenant une solution alcoolisée d'au moins 60 %, chiffons, chaudières, vadrouille, papiers mouchoirs, poubelles avec sacs en plastique refermables, serviettes en papier, essuie-tout, papier brun.



- Planifier la distanciation sociale à respecter entre les travailleurs sur les chantiers :
  - Voir à respecter une distance sociale de 2 mètres entre les travailleurs;
  - Éviter qu'un grand nombre de travailleurs se retrouve au même endroit et qu'ils leur soient difficile de respecter la distance sociale recommandée;
  - Garder les mêmes équipes de travail, ne pas changer leur composition;
  - Si la distanciation sociale n'est pas possible pour une courte période de temps, le travailleur doit toujours tousser ou éternuer dans son coude et éviter de toucher son visage.
- Prévoir des toilettes sur les chantiers et le nettoyage de celles-ci :
  - Pour les chantiers de 25 travailleurs et plus, dès le premier jour, il doit y avoir des toilettes à chasse qui incluent un lavabo. (Code de sécurité pour les travaux de construction, article 3.2.7);
  - Un lavabo alimenté avec de l'eau propre et tempérée doit être mis à la disposition des travailleurs dans chacune des toilettes à chasse en vertu de l'article 3.2.8.1 du Code de sécurité pour les travaux de construction;
- Prévoir des salles à manger adéquates :
  - L'employeur qui occupe au moins 10 travailleurs pendant plus de 7 jours doit mettre à leur disposition un local pour qu'ils y prennent leurs repas (3.2.9 du CSTC);
  - Prévoir une distance sociale de 2 mètres entre les travailleurs lors des repas, plusieurs options peuvent être mises en place selon l'organisation du chantier soit :
    - ajouter des roulottes;
    - proposer plusieurs périodes de repas pour éviter la présence de tous les travailleurs en même temps dans la roulotte;
    - Prévoir les mêmes groupes de travailleurs, au même moment et dans la même salle, jour après jour;
  - Prévoir une surface facilement lavable (plastique ou surface lisse);
  - Prévoir nettoyer les tables de la salle à manger avant et après chaque utilisation;
  - Prévoir nettoyer la salle à manger, ses appareils et ses accessoires à chaque quart de travail (réfrigérateur, micro-onde, chaises, poignées, etc.);

## PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ LA SUITE

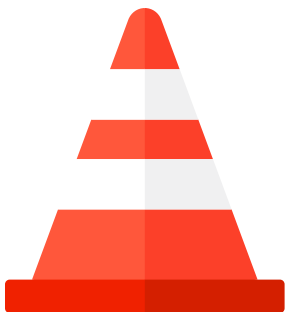


- Prévoir un espace entre les vêtements de travail suspendus sur les crochets dans la roulotte;
- Prévoir un espace pour entreposer les outils, les équipements et le matériel dans la salle à manger;
- Prévoir des bouteilles d'eau individuelles pour éviter que plusieurs personnes touchent le distributeur;
- Prévoir un espace afin que les travailleurs respectent la distance minimale de 2 mètres entre chacun d'eux lors des repas à l'extérieur;
- Prévoir des installations pour le lavage des mains
  - Prévoir l'utilisation d'unités mobiles de nettoyage des mains;
  - Promouvoir le lavage des mains avec de l'eau et du savon (ou une solution hydroalcoolique).
- Prévoir faire respecter la distanciation sociale lors du transport des travailleurs :
  - Privilégier le transport individuel;
  - Prévoir nettoyer les véhicules après chaque utilisation;
  - Aménager l'espace pour éviter tout contact physique entre les travailleurs et respecter, dans la mesure du possible, la distance de 2 mètres entre eux.
- Prévoir faire respecter la distanciation sociale dans les véhicules de fonction et de machinerie lourde où sont assis 2 travailleurs ou plus à moins de 2 mètres les uns des autres :
  - Privilégier des équipes stables dans un même véhicule;
  - Conserver la même position, conducteur ou copilote, pour tout le quart de travail, autant que possible;
  - Éviter de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication, ...);
  - Prévoir nettoyer le tableau de bord, le volant, le bras de transmission et les poignées de porte avec des lingettes imbibées ou une solution hydro alcoolique régulièrement durant le quart de travail, particulièrement avant le repas (si à l'intérieur du véhicule) et dans le cas où une rotation du conducteur et du copilote devient nécessaire.
- Prévoir des entrées de chantiers sans file ni goulot d'étranglement;
- Prévoir de l'affichage promouvant une hygiène irréprochable (voir annexe);
- Prévoir le nettoyage des outils, des équipements et des salles de réunion;
- Prévoir le nettoyage des bureaux de chantier et d'établissements (téléphones, poignées de porte, chaises, etc.);
- Prévoir l'utilisation d'escaliers à sens unique pour réduire les contacts entre les travailleurs;
- Référer ses employés dans le besoin au programme de Construire en santé.

*Pour plus de détails sur les comportements à avoir sur les chantiers entre travailleurs, consultez le Guide de prévention — Covid-19*

## GESTION ET FINANCE

- Faire une estimation des besoins en liquidité pour la reprise;
- Vérifier les options possibles (reports, exemption de frais d'intérêt, etc.) en matière de paiements (Hydro-Québec, CCQ, taxes, TPS, TVQ, impôts, locations, etc.);
- Répertorier les programmes d'aide gouvernementaux et examiner l'admissibilité de la compagnie :
  - Subvention salariale aux entreprises;
  - Programme de crédit aux entreprises – via Exportations et Développement Canada et la Banque de développement du Canada;
  - Programmes de prêts pour les entreprises;
  - Pour voir les programmes disponibles :
    - Programmes fédéraux : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises>
    - Programmes provinciaux : <https://www.quebec.ca/programme-aide-gouvernementaux-covid19/>
- Garder contact avec vos clients pour limiter les incertitudes lors de la reprise;
- Examiner si les contrats ont des clauses en lien avec les événements de force majeure;
- Prévoir les frais pour la reprise des travaux;
- Considérer le temps supplémentaire;
- Vérifier la couverture d'assurance des chantiers et des établissements et la faire ajuster au besoin (vols, bris, vandalisme, etc.);
- Prendre conscience de la santé financière de l'industrie (fournisseurs, sous-traitants et entrepreneurs).



## RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES

Placés devant la perspective d'un important niveau d'activité sur les chantiers, les entrepreneurs ont intérêt à utiliser la « pause » pour structurer un plan d'action portant notamment sur les ressources humaines.

- Évaluer la possibilité d'affecter des effectifs réduits pour préparer la reprise des activités dans le respect des prescriptions du décret et de la santé publique;
- Faire une présélection des candidatures à soumettre et préparer le dossier en conséquence dans le cas d'ouverture des bassins;
- Prévoir l'intégration de nouveaux effectifs et l'apprentissage;
- Évaluer la possibilité d'embaucher de la main-d'œuvre féminine et de bénéficier des mesures incitatives mises en place par la CCQ;
- Maintenir le contact avec les salariés et les tenir informés de vos intentions par rapport à l'emploi;
- Implanter des mesures pour fidéliser la main-d'œuvre;
- Informer les travailleurs des mesures envisagées pour assurer un environnement de travail sécuritaire de manière à diminuer le climat anxieux susceptible d'être encore présent même après la pandémie;
- Planifier une politique de prévention des maladies infectieuses;
- Mettre à jour quotidiennement la liste de rappel et planifier une stratégie de manière à minimiser les frais de déplacement;
- Mettre à jour la liste de contacts de main-d'œuvre pour des besoins futurs;
- Vérifier la possibilité de faire de la formation en webdiffusion (séance d'accueil ou consignes de sécurité, etc.);
- Prendre de l'avance sur les formalités administratives et les documents d'embauche;
- Mettre à jour les politiques relatives au harcèlement psychologique, à la drogue et l'alcool, à l'utilisation des outils informatiques et en transmettre une copie aux salariés.



## OPÉRATIONS EN CHANTIER ET GESTION DE PROJET

Plusieurs actions en matière d'opération sur les chantiers seront à intégrer à votre plan stratégique pour la reprise de travaux.

- Revoir l'organisation et la coordination du chantier en considérant la nouvelle réalité en matière de santé et sécurité;
- Vérifier avec les donneurs d'ouvrage les procédures de validation des formules des mélanges de béton et d'enrobé bitumineux :
  - Le ministère des Transports du Québec a accepté de prolonger d'un an la validation des formules de mélanges déjà reconnus;
- Vérifier que les essais de conformité des matériaux granulaires seront bien valides lors de la reprise des travaux;
- Contacter l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants afin de vérifier si la situation actuelle reliée à la covid-19 aura un impact sur la disponibilité des matériaux, des délais de livraison et des coûts supplémentaires :
  - L'entrepreneur doit demander à ses fournisseurs de signifier par écrit tous les inconvénients. Ces pièces justificatives serviront aux entrepreneurs qui voudront demander des compensations à leurs donneurs d'ouvrage;
- Considérer certains éléments pour justifier une compensation auprès des donneurs d'ouvrage :
  - L'augmentation des coûts reliés au changement de fournisseur;
  - Les coûts reliés à la perte de productivité en lien avec les mesures d'hygiène mises en place;
  - Les coûts reliés aux modifications des méthodes de travail;
  - Les ajouts de mesures d'hygiène supplémentaires au moment de l'exécution des travaux :
    - Le ministère des Transports du Québec a déjà considéré une compensation pour l'application de ces mesures additionnelles;
  - Le retard occasionné à la délivrance de certificat d'autorisation environnementale;
  - Les coûts reliés à l'absence ou à la disponibilité des travailleurs;
  - Les conséquences des délais à la suite du report de l'autorisation de débiter les travaux :
    - Le ministère des Transports du Québec considère que la réduction du personnel, les délais reliés à l'approvisionnement ainsi que l'ajout des mesures de sécurité identifiées par la CNESST sont des éléments acceptables pour convenir d'un nouvel échéancier;



## OPÉRATIONS EN CHANTIER ET GESTION DE PROJET LA SUITE

- Considérer ces éléments supplémentaires pour les chantiers qui ont été arrêtés depuis le 24 mars dernier et qui peuvent faire l'objet d'une compensation par les donneurs d'ouvrage :
  - Les frais reliés au maintien de la signalisation de chantier;
  - Les frais reliés à la sécurité des installations et des équipements de chantier;
  - Les frais reliés aux équipements servant à assurer l'intégrité des éléments structuraux du chantier par exemple les systèmes de pompage, de chauffage, etc.;
  - Les frais reliés à la location des terrains et équipements lourds;
- L'ACRGTO recommande de considérer les éléments suivants afin de bien documenter les dossiers en dédommagement :
  - Aviser le plus tôt possible les donneurs d'ouvrage de l'intention de réclamer;
  - Faire des visites de chantier avec les représentants des donneurs d'ouvrage afin de constater l'état des lieux et/ou de la situation;
  - Prendre des photos ou des vidéos pour justifier les demandes.



*Veillez prendre note qu'il s'agit de recommandations qui ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de l'ACRGTO.*





# Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs sur les chantiers de construction

31 mars 2020

## Mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail

Ces mesures s'appliquent lorsque la transmission communautaire soutenue est confirmée par les autorités de santé publique

Afin de protéger la santé des employés et de ceux qui fréquentent le milieu de travail, il est demandé aux employeurs et aux travailleurs de :

- 1) Favoriser, avec des **mesures d'aménagement du mode et du temps de travail**, le respect des consignes données aux employés qui sont en isolement obligatoire (télétravail), et à ceux qui ont d'autres types de contraintes (horaires flexibles, télétravail).
- 2) Aviser les travailleurs de **ne pas se présenter au travail** s'ils présentent des symptômes suggestifs de la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'ajouter selon le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-directives-contexte-covid-19/#c48262>).
  - Si un travailleur commence à ressentir des symptômes sur les lieux de travail, avoir une procédure pour permettre de l'isoler dans un local et de lui faire porter un masque de procédure (ou chirurgical) si disponible. Appeler le 1-877-644-4545.
- 3) Faire la promotion de l'**hygiène des mains** en mettant à la disposition des travailleurs le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable etc.).
  - Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes.
  - Utiliser un gel à base d'alcool (60 % ou plus) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon.
  - Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.
  - Tous les travailleurs doivent avoir la possibilité de se nettoyer les mains avant de rentrer sur le chantier et en quittant le chantier, avant de manger, avant la pause, avant de fumer, et lors du passage aux toilettes.
- 4) Respecter l'**étiquette respiratoire** (tousse dans son coude replié, ou dans un mouchoir qu'on jette immédiatement après utilisation, puis se laver les mains dès que possible).
- 5) Lorsque possible, privilégier les barrières physiques entre les individus.  
Autrement, favoriser des mesures de **distanciation sociale**, telles que :
  - Éviter tout contact physique (ex. : poignées de mains, accolades, etc.).
  - Si des travailleurs doivent travailler de manière étroite, éviter tout contact peau à peau.

- Toujours garder les mêmes groupes de travailleur pour le travail en équipe – garder le moins de travailleurs possible dans ces groupes.
- Respecter une distance de 2 mètres entre les individus. Croiser une personne quelques minutes à moins de 2 mètres sans contact n'est pas à risque.
- Éviter les réunions en présence et les rassemblements.
- Éviter de partager du matériel et des équipements (ex. : tablettes, crayons, appareils de communication, cigarettes, monnaie ou billets, etc.)
- Privilégier l'échange de documents numériques plutôt que les documents papier.
- Limiter les sorties et les déplacements au strict nécessaire.

**Porter une attention particulière aux situations suivantes :**

**a) Espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée du chantier, aires de repas et de pauses) :**

- Éviter que des files de personnes rapprochées ne se créent à ces endroits.
- Au besoin, décaler légèrement les horaires de quarts de travail et de pauses.
- Des solutions hydroalcooliques devraient être mises à disposition sur le chantier et dans les salles.
- Des affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation sociale devraient être installées à ces endroits.

**b) Périodes de repas :**

- Assurer un lavage des mains rigoureux avant et après le repas.
- Faire manger les travailleurs dans des salles assez grandes pour qu'il y ait une distance de plus de 2 mètres entre chacun d'eux. Prévoir des roulettes supplémentaires au besoin.
- Si aucune autre salle n'est disponible, modifier les horaires des périodes de repas afin d'avoir un nombre limité de travailleurs dans la salle à manger en tout temps.
- Faire manger ensemble les mêmes groupes de travailleurs en même temps, dans une même salle, jour après jour.
- Si les travailleurs mangent à l'extérieur, veiller à ce que les travailleurs respectent la distance minimale de 2 mètres entre chacun d'eux.
- Ne pas partager de la nourriture.
- Ne pas échanger tasses, verres assiettes, ustensiles; laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon.
- Remplacer les bouteilles d'eau communes avec distributeurs par des bouteilles d'eau individuelles pour éviter que plusieurs personnes touchent le distributeur.
- Porter attention aux cantines mobiles et s'assurer qu'une seule personne serve les travailleurs afin de limiter les contacts avec les ustensiles et les plats de service.

**c) Pauses :**

- Veiller à ce que les mesures de distanciation sociale soient appliquées lors des pauses (ex. : éviter les rassemblements). Au besoin, décaler l'horaire des pauses.

- Ne pas partager d'objets, ni ne nourriture (ex. : cigarette, tasse de café, etc.).
- Apporter le moins d'objets personnels sur le chantier.
- Retirer les objets non essentiels (revues, journaux) des aires communes.

6) S'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres en tout temps, des adaptations doivent être apportées dans les contextes suivants :

**Dans tous les cas :**

- Appliquer de façon stricte l'exclusion du milieu de travail pour les personnes présentant de la toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou autres symptômes qui pourraient s'ajouter selon le site suivant: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>.

**Et**

- Pour les tâches où des travailleurs **utilisent déjà des appareils de protection respiratoire (APR) une protection oculaire pour se protéger des aérosols ou particules**, ceux-ci seront protégés même s'ils travaillent à moins de deux mètres l'un de l'autre. Les mesures suivantes doivent tout de même être appliquées :
  - Éviter tout contact physique.
  - Ajouter des lunettes de protection (protection oculaire), si elles ne sont pas déjà portées.
  - Lorsque le travailleur termine ces tâches, retirer les gants, lunettes de protection (protection oculaire) et l'APR de façon sécuritaire<sup>1</sup> et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter.
  - Désinfecter l'équipement réutilisable (ex. : protection oculaire, masque réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement.
  - Veiller au lavage des mains ou utiliser une solution hydroalcoolique après avoir retiré l'équipement.
- Pour les tâches où des travailleurs **ne sont pas exposés aux aérosols ou particules dans la cadre de leur travail et qui, par conséquent, ne nécessitent pas de protection respiratoire normalement :**
  - Envisager la possibilité de réorganiser le travail afin de diminuer le nombre de travailleurs et viser une distance d'au moins 2 mètres entre chacun d'eux lorsque possible.
  - Si applicable, installer des séparations physiques (cloisons pleines) entre les travailleurs.
  - Pour les véhicules de fonction et machinerie lourde où sont assis 2 travailleurs à moins de 2 mètres l'un de l'autre :
    - Privilégier des équipes stables dans un même véhicule pour éviter la multiplication des interactions.
    - Conserver la même position, conducteur ou co-pilote, pour tout le quart de travail, autant que possible.
    - Éviter de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication, etc.).
    - Nettoyer le tableau de bord, le volant, le bras de transmission et les poignées de porte avec des lingettes pré imbibées ou une solution hydro alcoolique régulièrement durant le quart de travail, particulièrement avant de manger (si à l'intérieur du véhicule) et dans le cas où une rotation de conducteurs et de co-pilotes devient nécessaire.

De plus, des **adaptations** doivent être apportées dans les contextes suivants :

**a) Véhicules transportant des travailleurs d'un secteur du chantier à un autre :**

- Si possible, privilégier le transport individuel
- Toujours avoir les mêmes travailleurs assignés aux mêmes endroits pour chaque transport
- Aménager l'espace pour éviter tout contact physique entre les travailleurs et respecter, dans la mesure du possible, la distance de 2 mètres entre eux (ex.: condamner certains bancs, alterner un banc sur deux, prévoir des transports plus fréquents pour diminuer le nombre de travailleurs par transport ou envisager l'usage un véhicule plus grand).
- Nettoyer le véhicule après chaque utilisation.

**b) Véhicules de fonction et machinerie lourde où sont assis 2 travailleurs ou plus, à moins de 2 mètres les uns des autres :**

- Privilégier des équipes stables dans un même véhicule pour éviter la multiplication des interactions.
- Conserver la même position, conducteur (opérateur) ou co-pilote (assistant), pour tout le quart de travail, autant que possible.
- Éviter de partager du matériel et des équipements (tablettes, crayons, appareils de communication, tels que micro, porte-voix, etc.).
- Nettoyer le tableau de bord, le volant, les manettes, le bras de transmission et les poignées de porte du camion avec des lingettes pré imbibées ou une solution hydro alcoolique régulièrement durant le quart de travail, particulièrement avant de manger (si à l'intérieur du véhicule) et dans le cas où une rotation des opérateurs et assistants devient nécessaire.

**c) Travailleurs à l'extérieur :**

*Le travail en milieu extérieur ne représente généralement pas un risque élevé de transmission, en l'absence de contact physique. Toutefois, dans l'impossibilité de maintenir une distance de 2 mètres ou des barrières physiques, il faut :*

- Éviter les situations de rassemblement.
- Privilégier des petites équipes stables pour éviter la multiplication des interactions.
- Conserver la même position lors des tâches autant que possible.
- Éviter de partager les outils et des équipements.
- Nettoyer les outils et équipements à chaque quart de travail, avec les produits d'entretien utilisés habituellement.
- Si les tâches nécessitent absolument le travail de plus de 3 à 5 travailleurs à moins de 2 mètres pour une période d'au moins 15 min. sans barrière physique :
  - Le port du masque de procédure et de lunettes de protection (protection oculaire) est recommandé en plus des gants habituellement portés. Le port d'une visière recouvrant le visage jusqu'au menton pourrait être une alternative en remplacement du masque de procédure et des lunettes de protection (protection oculaire).
    - Cette mesure est recommandée seulement si le port des lunettes ou visière ne représente pas un risque pour la sécurité des travailleurs (ex. : problème de diffraction de la lumière).

Avant de sortir de la zone de travail :

- (1) Retirer les gants, lunettes de protection (protection oculaire) et le masque de procédure (chirurgical) de façon sécuritaire et les disposer dans la poubelle ou dans des contenants ou sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter.
- (2) Désinfecter l'équipement réutilisable (ex. : protection oculaire ou visière, si réutilisables) avec un produit adapté à l'équipement.
- (3) Veiller au lavage des mains ou utiliser une solution hydroalcoolique après avoir retiré l'équipement.

**d) Manipulation et échange des documents papier :**

Dans la mesure du possible, limiter au minimum la manipulation et l'échange des documents papier (ex. : plans et devis de construction, bons de commande pour réception de matériaux). Lorsque les documents papier sont requis :

- Déposer les documents sur une surface propre pour consulter et annoter les documents en respectant la distance de 2 mètres entre les individus.
- Ne pas partager de stylo avec les autres intervenants, qui doivent utiliser leur propre stylo.
- Prévoir des stylos à laisser aux différents intervenants au cas où ils n'en auraient pas pour la signature des papiers.
- Lors de la récupération des documents, les déposer dans une enveloppe.

7) Fréquence de la désinfection des **toilettes (bloc sanitaire et toilettes chimiques)** : Dans le contexte actuel, nous recommandons une désinfection d'au moins 2 fois par quart de travail, soit : un au milieu du quart de travail et un à la fin du quart de travail.

- L'ajout d'installations sanitaires au-delà du nombre exigé par la réglementation peut contribuer à réduire les contacts entre les travailleurs

8) Fréquence du nettoyage de la **salle à manger** : nettoyage avant le début des pauses et du lunch, pour éviter contamination par autre utilisation de la roulotte ou aire de repas, et à la fin du quart de travail.

9) Nettoyer à chaque quart de travail, ou lors de tout changement d'utilisateur de l'espace de travail, les **surfaces fréquemment touchées** (réfrigérateurs, micro-ondes, tables, comptoirs, poignées de porte, téléphones, accessoires informatiques, crayons, etc.) avec des produits de nettoyage et désinfection utilisés habituellement.

**a) Pour les outils et équipements de travail :**

- À la fin de chaque quart de travail, procéder au nettoyage et à la désinfection des outils et équipements de travail partagés.

**a) Pour les véhicules de fonction et la machinerie lourde**, procéder minimalement entre chaque quart de travail à un nettoyage avec les produits habituels.

- Porter une attention particulière au volant, tableau de bord, manettes, poignées de portière intérieures et extérieures, miroir intérieur, et toute autre surface régulièrement touchée durant la conduite du véhicule.

10) La pratique habituelle de porter des gants de travail doit être maintenue.

- Retirer les gants avant d'entrer dans l'habitacle du véhicule et avant de manger et les déposer dans un sac ou un contenant refermable.

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique chaque fois que les gants sont retirés.
  - Remettre les gants au besoin à l'extérieur de l'habitacle du véhicule ou de la salle de repas pour les tâches habituelles.
- 11) Retirer les **vêtements de travail** à la fin du quart de travail. Procéder au nettoyage selon les procédures habituelles et s'assurer d'un séchage adéquat.
- 12) Disposer d'un plan de lutte contre les pandémies, adapté au contexte spécifique de son milieu de travail et voir à sa mise en application, (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000968/>)

**Groupe de travail Santé SAT-COVID-19**  
**Institut national de santé publique du Québec**

**Note :** Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications.

## Recommandations intérimaires à l'intention des travailleurs sur les chantiers de construction



**AUTEUR**

Groupe de travail SAT-COVID-19  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

© Gouvernement du Québec (2020)

# À PROPOS DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19)

## CE DONT IL S'AGIT

**La COVID-19 est une maladie causée par un coronavirus.**

Les coronavirus humains sont communs et causent habituellement des maladies bénignes qui ressemblent au rhume.

## PROPAGATION

Les coronavirus sont le plus souvent transmis par une personne infectée des façons suivantes :

- ▶ gouttelettes respiratoires générées lorsqu'elle tousse ou éternue;
- ▶ contact personnel étroit, comme un contact direct ou une poignée de main;
- ▶ contact avec une surface, suivi du contact par une autre personne avec la surface infectée, puis du contact de la main avec la bouche, le nez ou les yeux avant de se laver les mains.

Nous n'avons pas connaissance que ces virus puissent se transmettre par les systèmes de ventilation ou se propager dans l'eau.

## SI VOUS AVEZ DES SYMPTÔMES

Si vous avez des symptômes de la COVID-19, c'est-à-dire de la fièvre, une toux ou de la difficulté à respirer :

- ▶ restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes :
  - si vous ne vivez pas seul, isolez-vous dans une pièce ou maintenez une distance de deux mètres avec les autres personnes;
- ▶ avant de vous rendre auprès d'un professionnel de la santé, appelez-le ou appelez votre autorité de santé publique locale :
  - informez de vos symptômes la personne à qui vous parlerez, puis suivez ses instructions;
- ▶ si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, composez le 911 et informez de vos symptômes la personne qui vous répondra.

## SYMPTÔMES

Les symptômes peuvent être très bénins ou plus graves. Jusqu'à 14 jours peuvent séparer l'exposition au virus et l'apparition des symptômes.



FIÈVRE



TOUX



DIFFICULTÉ À RESPIRER

## PRÉVENTION

Voici les meilleures façons de prévenir la transmission des infections :

- ▶ lavez-vous souvent les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- ▶ évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche, en particulier sans vous être d'abord lavé les mains;
- ▶ évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades;
- ▶ lorsque vous toussiez ou éternuez :
  - couvrez-vous la bouche et le nez avec le bras ou un mouchoir en papier afin de réduire la propagation des germes;
  - jetez immédiatement tout mouchoir que vous auriez utilisé dans une poubelle, puis lavez-vous les mains;
- ▶ nettoyez et désinfectez régulièrement les objets et les surfaces que vous manipulez ou touchez, comme les jouets, les appareils électroniques et les poignées de porte;
- ▶ si vous êtes malade, restez chez vous pour éviter d'infecter d'autres personnes.

**POUR EN SAVOIR PLUS AU SUJET DU CORONAVIRUS :**

📞 1-833-784-4397

@ [canada.ca/le-coronavirus](https://canada.ca/le-coronavirus)



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada



# LA PRÉVENTION DES INFECTIONS : une responsabilité collective

Laissez un espace sécuritaire de 2 mètres entre vous  
afin de réduire les risques de contagion.



2 mètres



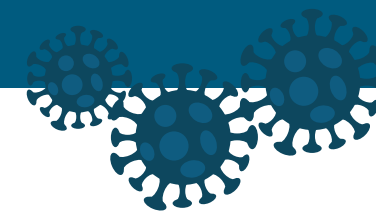
2 mètres



Annulez tous les rassemblements intérieurs  
de plus de 50 personnes.

Évitez toute réunion face à face non essentielle.





# ÉVITEZ LA PROPAGATION DE COVID-19. LAVEZ VOS MAINS.



1

Mouillez-vous  
les mains avec  
de l'eau tiède



2

Appliquez du savon



3

Pendant au moins  
20 secondes, assurez  
vous de laver :



4

Rincez-vous  
bien les mains



5

Séchez-vous bien  
les mains avec  
un essuie tout



6

Fermez le robinet  
à l'aide d'un  
essuie-tout



la paume et le dos  
de chaque main



entre vos doigts



sous les ongles



les pouces

1-833-784-4397

@ [canada.ca/le-coronavirus](https://canada.ca/le-coronavirus)

✉ [phac.info.aspc@canada.ca](mailto:phac.info.aspc@canada.ca)



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada

# Comment désinfecter vos mains



1

Prenez un peu de produit antiseptique (liquide, gel ou mousse).



2

Frottez le bout des doigts.



3

Frottez l'intérieur des mains et les pouces.



4

Frottez entre les doigts.



5

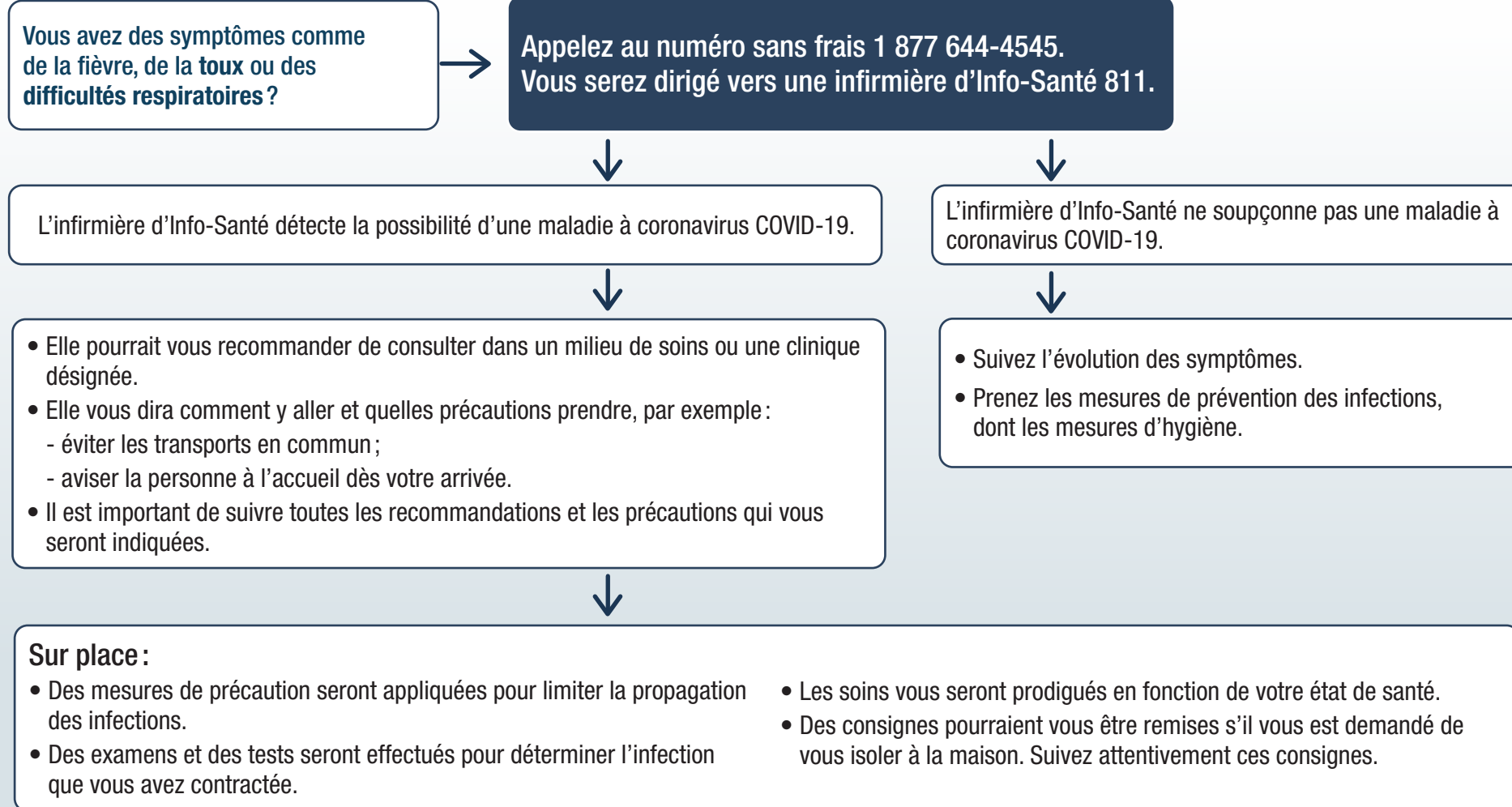
Frottez l'extérieur des mains.

**FROTTEZ LES MAINS JUSQU'À CE QU'ELLES SOIENT SÈCHES, SANS UTILISER DE PAPIER ESSUIE-MAINS.**

Québec.ca

# Coronavirus (COVID-19)

## Pour protéger votre santé et la santé des autres



### En tout temps,

appliquez les mesures d'hygiène et de prévention pour éviter la propagation des infections :

- lavez-vous les mains souvent ;
- tousez ou éternuez dans votre coude plutôt que dans vos mains ;
- nettoyez votre environnement ;
- évitez de rendre visite aux personnes dans les hôpitaux ou les centres d'hébergement de soins de longue durée dans les 14 jours suivant le retour d'un pays étranger ou si vous êtes malade ;
- évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

Pour plus d'informations :

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

PROTÉGEZ LA SANTÉ DES AUTRES !

# Tousser ou éternuer sans contaminer



1

Couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir de papier lorsque vous toussiez ou éternuez.



2

Jetez le mouchoir de papier à la poubelle.



3

Si vous n'avez pas de mouchoir de papier, toussiez ou éternuez dans le pli de votre coude ou le haut de votre bras.



4

Lavez-vous les mains souvent. Si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, utilisez un produit antiseptique.

**SI VOUS ÊTES MALADE, ÉVITEZ DE RENDRE VISITE À VOS PROCHES.**

Québec.ca